

Bulletin d'inscription 2023-2024

| | |
|---|--|
| <p>NOM : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Date de naissance : _____</p> <p><input type="checkbox"/> nouvel élève, première année dans l'école Léon Leblanc.</p> <p><input type="checkbox"/> ancien élève, inscrit depuis _____ an(s).</p> <p><i>(fournir une assurance pour les mineurs)</i></p> | <p>Coordonnées</p> <p>Responsable légal (si mineur) : _____</p> <p>Adresse postale: _____</p> <p>Téléphone (portable de préférence) : _____</p> <p>Adresse mail : _____</p> <p><i>(fournir un justificatif de domicile)</i></p> |
|---|--|

| | | |
|--|--|--|
| <p>COURS INDIVIDUELS</p> <p><u>Instrument</u> (du lundi au samedi) Durée : 30 min. Piano, guitare, violon, batterie, accordéon, saxophone, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, flûte irlandaise, flûte de pan.</p> <p><u>Chant</u> (mardi ou vendredi) Durée : 1h/quinzaine</p> <p>Instrument : _____</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Couturiots : 125€ par trimestre, soit 375€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors-Commune : 165€ par trimestre, soit 495€ par an.</p> | <p>COURS COLLECTIFS</p> <p>Jardin musical 3/4 ans (mercredi matin) 1h Éveil musical 5/6 ans (mercredi matin) 1h Atelier chant 7/11 ans (mardi) 1h</p> <p>Activité : _____</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Couturiots : 40€ par trimestre, soit 120€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors-Commune : 50€ par trimestre, soit 150€ par an.</p> | <p>SOLFEGE</p> <p>(le mercredi) <u>cours collectifs</u> exclusivement, de 30 à 60min selon l'effectif du groupe .</p> <p>TARIFS : <i>cocher</i></p> <p><input type="checkbox"/> Débutant en 1ère année d'instrument : offert.</p> <p><input type="checkbox"/> Débutant autre : 20€ par trimestre soit 60€ par an.</p> <p><input type="checkbox"/> Initié : 20 € par trimestre soit 60€ par an.</p> |
|--|--|--|

Paiements

Tout trimestre commencé est dû. Les paiements sont **trimestriels** et sont à envoyer directement au **Trésor Public**, après réception d'un titre de paiement. Les titres sont émis en **octobre**, en **janvier** et en **avril**.

Il est possible de régler l'année complète au premier trimestre.

cocher

Paiement en trois fois

Paiement en une fois

entourer la réponse choisie

Location

Demande de location d'un instrument auprès de l'école de musique
(retirer le formulaire auprès du professeur): OUI / NON

Photos

J'autorise la commune à publier des photos de cours me représentant
ou représentant mon enfant : OUI / NON

Déplacements

J'autorise mon enfant à se rendre seul à son cours
(non applicable au jardin musical et à l'éveil musical) : OUI / NON

Attestation

Demande d'une attestation d'inscription : OUI / NON

Conditions

- Une année compte 34 semaines (3 trimestres de 12,11 et 11 semaines).
- Pour une progression satisfaisante, l'apprentissage de la musique demande un travail régulier de l'élève en dehors des cours.
- La location (ou l'achat) de l'instrument et l'achat des partitions sont à la charge de l'élève.
- L'inscription est possible tout au long de l'année (cours individuels seulement).
- Un élève n'étant pas à jour de son inscription à sa troisième séance se verra refuser l'accès au cours.
- Le règlement intérieur (distribué à l'inscription) et le protocole sanitaire imposé dans l'établissement doivent être respectés par tous les élèves et par leurs familles.
- Les remboursements seront exceptionnels et soumis à l'avis du maire de la commune.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du règlement intérieur de l'école de musique. Je m'engage à m'y conformer.

Nom, Prénom : _____

(représentant légal de : _____)

Fait à : _____ Le : _____

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées sur un fichier informatisé par la commune de La Couture-Boussey dans le but exclusif de suivre les inscriptions et paiements relatifs à l'école de musique municipale.

Elles seront conservées pendant trois ans au-delà de la dernière année d'inscription. Conformément aux « lois informatiques et libertés » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant la mairie.